



# 2022

## Rapport détaillé du prix et de la qualité du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CINOR



<b><u>Présentation générale</u></b>	<b>3</b>
<b>LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	
Données générales	5
La collecte en porte à porte	6
Présentation générale de la collecte	7
La collecte des ordures ménagères résiduelles	8
La collecte sélective	8
La collecte des déchets verts	9
La collecte des encombrants	10
La collecte en apport volontaire	11
Les bornes apports volontaire aériennes et enterrées	12
Les déchetteries	13
Les filières REP (responsabilité élargie des producteurs)	14
Le compostage individuel	16
Le traitement	17
Le transit des déchets	18
Le traitement des déchets	18
La communication et la médiation environnementale	19
Communiquer, informer, sensibiliser	20
<b>LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	
Les dépenses de fonctionnement	24
Les frais de personnel	26
Les montants annuels des principales prestations	26
Les recettes de fonctionnement	27
<b>CONCLUSION</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>34</b>
Synoptique tonnage	
Synoptique financier	
Synthèse de la gestion des déchets de 2008 à 2020	
Organigramme fonctionnel du service	



## Présentation générale

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 instituent l'obligation de publication d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

### Le territoire concerné

La CINOR assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés auprès des 211 437 habitants (population dite municipale, Source DGF), en 2022, des 3 communes qui la composent (Saint Denis, Sainte Marie et Sainte Suzanne).

	2021	2022
Saint-Denis	153 810	153 001
Sainte-Marie	34 061	34 350
Sainte-Suzanne	24 065	24 086
<b>Total</b>	<b>211 936</b>	<b>211 437</b>

### La compétence

La CINOR est chargée de l'ensemble des opérations liées à la prévention, la pré-collecte et la collecte des déchets ménagers et assimilés. **La valorisation et le traitement des déchets collectés sont assurés par SYDNE\* le syndicat mixte de traitement des déchets pour le bassin Nord-Est.**

À ce titre, la CINOR assure la gestion de nombreux services :

- La prévention des déchets et communication
- La mise en place et l'entretien du parc de contenants (bacs roulants, conteneurs d'apport volontaire, corbeille à papiers et des composteurs) ;
- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagère, des biodéchets ; des déchets recyclables, des encombrants et des déchets verts ;
- La collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre sur tout le territoire.
- La collecte des bornes d'apport volontaire en déchetterie (emballages métalliques, huile, papiers, plastiques)
- La gestion du parc de déchetteries
- La collecte des corbeilles à papier
- La collecte d'autres déchets (ferrailles, piles, batterie, pneus)

La compétence est assurée au sein de le CINOR par la Direction de l'environnement, composé de **100** agents et **5** emplois contractuels.

Le service environnement participe à la définition de la politique de la CINOR en matière de collecte des déchets selon les orientations de la commission Environnement.

### Les équipements en place

Pour exercer sa compétence Déchets, la CINOR dispose des équipements suivants :

- **Un centre de transit** des déchets à la Jamaïque, propriété de la CINOR exploité depuis **2019** par Valderun dans le cadre d'un marché public de 4 ans.
- **un réseau de déchetteries** appartenant à la CINOR, composé de 11 unités dont **2** gérées en régie et **9** en gestion externalisée par marchés publics de 4 ans.



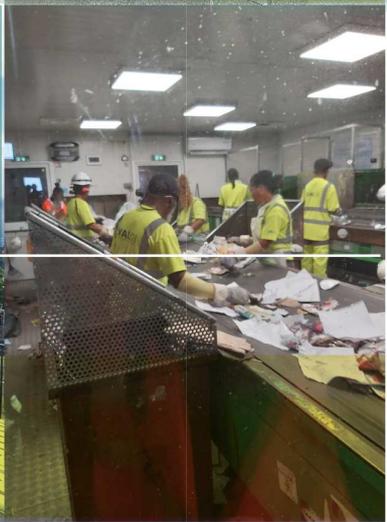
- **Une ressourcerie** à la Mare, propriété de la CINOR.

*\*Le SYDNE assure la valorisation et le traitement des déchets*





# LES INDICATEURS TECHNIQUES



## Données générales

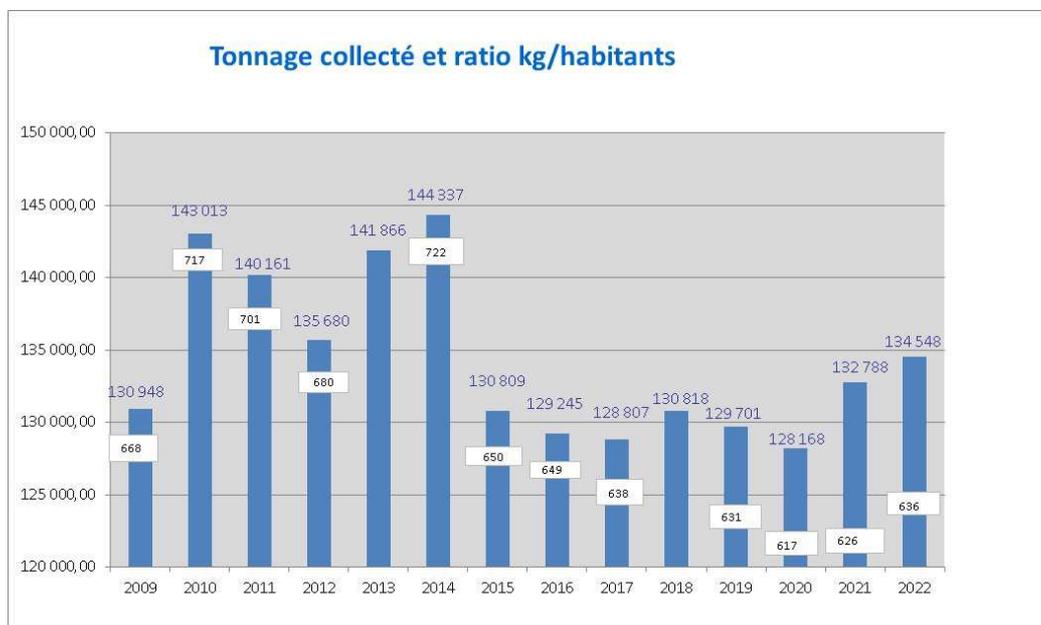
Le tonnage global des déchets collectés sur la CINOR est à la hausse (+1,33 %).

Après 2 années consécutives les tonnages collectés en sur l'ensemble du territoire, sont à la hausse.

Cette évolution semble être liée à une reprise d'activité suite au covid-19.

Ainsi, le ratio kg/hab: **636,35 Kg/hab** pour une population de **211 437 habitants** en diminution (-0.24%) (données DGF. Population municipale). L'objectif de réduction fixé dans la Loi Anti- Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020, de baisse de 15 % de la production de DMA d'ici 2030 par rapport à 2010. Bien qu'en 2020, nous étions à -13.60%, en **2022, nous sommes à - 11,23 %**.

En France hexagonale, selon les chiffres de l'ADEME 2017, nous sommes à une moyenne de **580 kg/habitant/an** de déchets ménagers.



	Tonnages Collectés			Ratios kg / habitant /an		
	2021	2022	Evolution	2021	2022	Evolution
Ordures ménagères	59637,12	58 289,73	-2,26%	281,39212	275,68	-2,03%
Déchets Recyclables	6599,3	6 367,98	-3,51%	31,138174	30,12	-3,28%
Encombrants	27971,84	27 783,75	-0,67%	131,98249	131,40	-0,44%
Déchets Verts	24800,56	28 322,39	14,20%	117,0191	133,95	14,47%
Verre	2838,68	3 125,06	10,09%	13,394043	14,78	10,35%
inertes *	5579,71	5 458,19	-2,18%	26,327335	25,81	-1,95%
DEEE	1264,76	1 207,68	-4,51%	5,9676506	5,71	-4,29%
Filière rep	96,56	269,99	179,61%	0,4556092	1,28	180,27%
Déch MTX biodéchets	3525,4	3 213,97	-8,83%	16,634267	15,20	-8,62%
	473,62	508,82	7,43%	2,2347312	2,41	7,69%
<b>TOTAL</b>	132787,55	<b>134 547,555</b>	<b>1,33%</b>	626,54551	<b>636,35</b>	<b>1,56%</b>



## La collecte en Porte à porte



DÉCHETS VERTS



ENCOMBRANTS



## Présentation générale de la collecte

### Le périmètre des collectes

Le Code Général des Collectivités Territoriales instaure, depuis 1975, l'obligation pour les collectivités de collecter et de traiter les déchets ménagers et assimilés.

La CINOR collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire et dans les limites du règlement de collecte :

- les **déchets ménagers** = déchets des ménages de l'agglomération: ordures ménagères, recyclables, les biodéchets déchets occasionnels (encombrants, déchets verts,...) ;
- les **déchets assimilés** = déchets des professionnels (commerces, administrations, artisans...) pouvant être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, du fait de leurs caractéristiques et de leur volume.

### Le parc de bacs poubelle

Le parc de bacs a augmenté (+1,90%) pour atteindre **163 211** bacs qui correspondent à près de **29,79** millions de litre en 2022.



#### Evolution globale du parc de bacs

	2021	2022	Evolution
Bacs gris	72 173	73 336	1,61%
Bacs jaunes	63 332	64 378	1,65%
bacs biodéchets	24 655	25 497	3,42
<b>TOTAL</b>	<b>160 160</b>	<b>163 211</b>	<b>1,90%</b>

La composition du parc de bacs est quasi-homogène (44,93 % de bacs gris et 39,44 % de bacs jaunes) avec une croissance supérieure (+ 1,65%) des bacs à déchets recyclables.

### Les marchés de collectes en porte à porte

Le **nouveau marché de collecte** divisé en 3 lots géographiques et par type de déchets a débuté en octobre 2019 pour Saint-Denis et en mars 2020 pour Sainte Marie et Sainte Suzanne.

- NICOLLIN et Manzell Prop'té sur Saint Denis, pour la collecte des ordures ménagères, des biodéchets et recyclables**
- SUEZ REUNION sur Sainte Marie et Sainte Suzanne, pour la collecte des ordures ménagères et recyclables.**
- NICOLLIN et la Cooptram, sur Saint Denis, Sainte Marie et Sainte Suzanne, pour la Collecte déchets verts et encombrants**



# La collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets



## Mode de collecte

Les ordures ménagères sont collectées **en porte-à-porte**

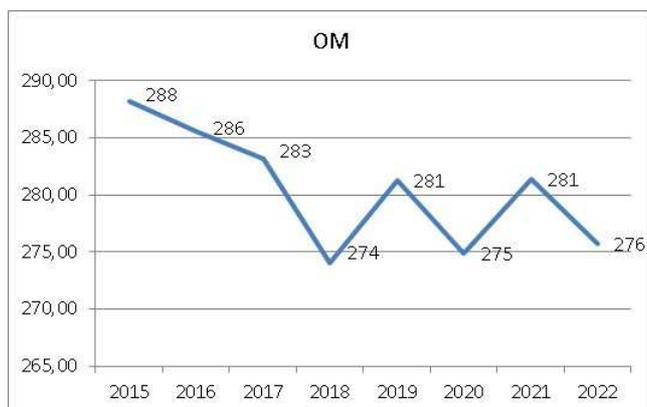
## Fréquence de collecte

En 2019, les fréquences de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

- **3 fois par semaine** sur le centre ville de Saint Denis
- **2 fois par semaine** sur les autres secteurs du territoire de la CINOR

## Evolution du flux

L'évolution du gisement connaît une baisse cette année (- 2,26 %) après deux années particulières liées à la crise Covid , le ratio de 2022 est quasi identique à celui de 2020.



**En 2022, les ordures ménagères résiduelles collectées représentent 275,68 kg/hab/an soit 58 289,73 tonnes.**

La collecte des biodéchets a démarré le 1er avril 2021. En 2022, le gisement de biodéchets est essentiellement capté au moyen de bacs individuels distribués aux foyers

pavillonnaires : **508,82 tonnes** . La dotation de contenants en habitat collectif et notamment avec les bailleurs, les professionnels et les écoles est en cours de réalisation

## La collecte sélective

Les matériaux concernés sont :

Emballages métalliques (boîtes en acier et aluminium), papiers et cartons (cartonnettes et journaux/magazines), bouteilles et flacons en plastiques.



## Mode de collecte

Depuis 2004, les déchets recyclables sont collectés majoritairement **en porte-à-porte**, en bacs jaunes. En complément, des conteneurs d'apport volontaire sont mis en place en déchetterie.

## Fréquence de collecte

En 2019, les fréquences de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

- **1 fois par semaine** sur le centre ville de Saint Denis
- **1 fois tous les 15 jours** sur les autres secteurs du territoire de la CINOR

Pour le bac jaune (hors Verre), la performance de collecte des déchets recyclables (taux de captation) est à **6 367,98 tonnes (- 3,51 %)**, qui correspond à un ratio à **30,12 kg/habitant (- 3,28%)**.

Cette baisse des volumes de déchets recyclables constatée en 2022 est corrélée avec l'épisode cyclonique Batsirai. Par conséquent, la qualité du gisement, qui se traduit une baisse de la part valorisé **peu élevée cette année (-1,45 %)** avec un **taux de refus en augmentation ( 32,49 %)**.

Plus d'un tiers des déchets collectés en bac jaune sont refusés au centre de tri et réorienté sur la filière de valorisation des déchets ultimes.

**Taux de captation : 30,12 kg/hab**  
**Taux de valorisation : 13,91 kg/hab**  
**Taux de refus : 32,49%**

L'épisode cyclonique a perturbé le geste de tri de nos administrés en 2022. **Tout l'enjeu aujourd'hui sera de poursuivre la baisse des volumes d'ordures ménagères et d'encourager les administrés à reprendre et à améliorer le geste de tri des emballages ménagers recyclables.**

RECAPITULATIF PERFORMANCE DE TRI DÉCHETS RECYCLABLES			
Déchets recyclables	2021	2022	Evolution 2021-2022
<b>Collectés</b>	<b>6 599,30</b>	<b>6 367,98</b>	-3,51%
Déchetteries+pré tri	917,80	726,16	-20,88%
Porte à porte	5 681,50	5 641,82	-0,70%
<b>Performance de captation kg/hab</b>	<b>31,14</b>	<b>30,12</b>	-3,28%
<b>Gisement après tri</b>			
<b>Valorisés</b>	<b>3 092,96</b>	<b>2 941,12</b>	-4,91%
Le plastique	415,501	321,74	-22,57%
Journaux magazines & cartons	2570,95	2 561,23	-0,38%
Emballages métalliques	106,504	58,15	-45,40%
autres			
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>22,66</b>	<b>23,70</b>	4,57%
<b>Part de recyclables valorisé/collecté</b>	<b>46,87%</b>	<b>46,19%</b>	-1,45%
<b>Refus de tri</b>	<b>1 709,64</b>	<b>2 069,04</b>	21,02%
<b>Taux de refus de tri</b>	<b>25,91%</b>	<b>32,49%</b>	25,42%

**Le déploiement des bornes enterrées en pied d'immeuble** participe à cette stratégie de reconquête du territoire en faveur du tri sélectif.

En 2022, les bornes recyclables nous ont permis de collecter près de **228,80 tonnes** en habitat collectif.



## La collecte des déchets verts

### Mode de collecte

Les déchets verts sont collectés **en porte-à-porte et en apport volontaire en déchetterie et en apport direct par les communes membres de la CINOR.**

### Fréquence de collecte

Les fréquences de collecte en porte à porte suivent un calendrier saisonnier :

- 2 collectes par mois en saison humide (novembre à mars)
- 1 collecte par mois en saison sèche (avril à octobre)

L'absence d'événements cycloniques en 2021 a contribué à maintenir la production des déchets végétaux collectés (+14,20 %) à **28 322,39 tonnes** :

- 17 580,69 tonnes en porte à porte-à-porte (+5,90 %)
- 5 641,79 tonnes en déchetteries (-2,93%)
- 5 099,91 tonnes d'apports villes (+113,83 %)



L'épisode cyclonique a généré une collecte supplémentaire de **1 382,58 tonnes** de déchets verts.

**97,34 %** des tonnages de végétaux collectés sur la CINOR sont valorisés par broyage ou compostage.



**DÉCHETS VERTS**

## La collecte des encombrants

### Mode de collecte

Les encombrants sont collectés en porte-à-porte **une fois par mois**, en apport volontaire en déchetteries et par les communes membres de la CINOR.



Les encombrants ménagers collectés sont sensiblement stable (-0,67%) durant l'année.

Les tonnages en déchetteries et ceux collectés en porte à porte ont respectivement diminué de (-1,46 %) et de (-0,12 %) cette année. Toutefois, la tendance structurelle reste confirmée avec des **apports en déchetteries (13 347,95 tonnes)** qui sont le double de ceux en porte à porte (5 550,18 tonnes). A noter que **894,41 tonnes** sont liées à Bastirai.

**Le développement des Ressourceries** (La Mare et bientôt à Bagatelle Ste Suzanne) sur notre territoire participe à la stratégie de valorisation matière pour ce flux des encombrants. Il convient de privilégier l'apport sur ces sites pour garantir leur valorisation et participer ainsi à la réduction des tonnages à l'enfouissement. La synergie avec notre réseau de déchetteries reste à développer.



### Corbeilles de rue :

Le parc de corbeilles à papier continue de se développer sur l'ensemble du territoire CINOR, afin de répondre au mieux au besoin de salubrité publique.

Au 31 décembre 2022 le parc comptait **3 911 corbeilles de rue** (+ 2.73 %), dont une cinquantaine de corbeilles de tri sélectif. La collecte quotidienne et constante des déchets justifie l'utilité de ses équipements de proximité.

Comme tous les ans le parc a connu de nombreuses détériorations (**2 258 interventions pour réparation**), mais le parc s'est aussi développé par de nouvelles poses (**194 nouvelles corbeilles installées**). L'augmentation des poses corbeilles à papier est dû principalement au plan de propreté de laville de St Denis ainsi qu'au renforcement des corbeilles au niveau des arrêts de bus, plan de Sodiparc.

13 agents de régie sont chargés du vidage à raison de 2 fois/semaine sur tout le territoire et tous les jours en centre ville.

En outre, deux équipes de régie, en binômes, assurent la maintenance des équipements, ainsi que d'installer les nouvelles corbeilles à papier.

Pour améliorer la qualité du service, une équipe de lavage de corbeilles, de 3 agents, a permis de nettoyer **1 774 corbeilles en 2022 sur tout le territoire**.

### Caissons

La mise à disposition de caissons pour les cimetières des communes-membres et pour les manifestations diverses (sportives, culturelles, culturelles...) a permis de collecter **261,52 tonnes** de déchets encombrants.

Soit une diminution de **- 55,35 %** de tonnage collecté par rapport à l'an dernier.

La collecte de dépôts sauvages a capté un gisement de **229,90 tonnes**.





## La collecte en apport volontaire



## Les bornes d'apport volontaire

Le parc de bornes d'apport volontaire de la CINOR se compose de **571 BAV** dont :

Flux	Domaine Public	Déchetteries	Total
VERRE	453	17	470
RECYCLABLES	18	49	67
Total	471	85	537

### LE VERRE :

Le gisement de verre connaît une augmentation (+ 10,09 %) soit **3 125,19 tonnes**, équivalent à **14,78 kg/habitant** en 2022.

Le ratio de dotation actuel, uniquement pour le flux « verre » (soit 453 BAV considérées) est de **467 hab/borne** pour le territoire CINOR, ce qui est proche du ratio de référence national (ADEME), qui est de 435 hab/bav recommandé pour une typologie d'habitat mixte (« tous milieux »).



A noter, en prenant en compte le gisement 'verre', la **performance de collecte des déchets recyclables (taux de captation) s'élève à 44,90 kg/hab (+ 0,82 %) pour une performance de tri de 38,39 kg/hab (6,46%)** Soit un gisement de recyclables collecté (bac jaune+ verre) valorisé à **85,69 %**.



RECAPITULATIF PERFORMANCE DE TRI DECHETS RECYCLABLES (y compris le verre)			
Déchets recyclables	2021	2022	Evolution 2022-2021
<b>Collectés</b>	<b>9 437,98</b>	<b>9 493,04</b>	
Déchetteries+pré tri	917,8	726,16	-20,88%
BAV verre	2838,68	3 125,06	10,09%
Porte à porte/ BAVE	5 681,50	5 641,82	-0,70%
<b>Performance de captation kg/hab</b>	<b>44,53</b>	<b>44,90</b>	<b>0,82%</b>
Gisement après tri			
<b>Valorisés</b>	<b>7 641,27</b>	<b>8 135,22</b>	<b>0,58%</b>
Le verre	2 838,68	3 125,06	-20,88%
Le plastique	415,5	321,74	10,09%
Journaux magazines & cartons	2570,95	2 561,23	-0,70%
Emballages métalliques	106,5	58,15	0,82%
autres			
<b>Part de recyclables valorisé/collecté</b>	<b>80,96%</b>	<b>85,70%</b>	<b>10,09%</b>
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>36,05</b>	<b>38,39</b>	<b>6,46%</b>
<b>Refus de tri</b>	<b>1709,64</b>	<b>2069,04</b>	<b>21,02%</b>

## Les bornes enterrées

Dans le cadre du partenariat engagé depuis plusieurs années entre les bailleurs sociaux présents sur son territoire et la CINOR, la refonte des modes de collecte en habitat collectif, initiée en 2014, se poursuit avec le déploiement des bornes enterrées en pied d'immeuble en 2022 avec l'installation de **37 bornes supplémentaires**.

Actuellement, **214 bornes enterrées** sont implantées sur **29 résidences réparties sur nos 3 communes**.



Le choix des bornes enterrées permet à la fois de répondre à notre volonté d'améliorer le taux de captation de la collecte sélective en habitat collectif, grâce à une borne dédiée avec opercule spécifique et, pour le bailleur, ces équipements représentent un intérêt économique de part les coûts de maintenance réduit.

Les bailleurs ont également été sensibles à la suppression des nuisances visuelles et olfactives liées à la présence d'une rangée de bacs en pied d'immeuble.

Des conventions partenariales ont ainsi été établies pour formaliser l'acquisition et l'entretien de ces équipements sur le domaine privatif des bailleurs ou sur le domaine public communal.

Ces points sont automatiquement retirés des circuits de collecte Porte à Porte traditionnels (péréquation entre les lots Porte à porte et Point d'apport Volontaire du marché de collecte).

Le verre est collecté sur les circuits de vidage des bornes aériennes pour optimiser les coûts. Il n'y a donc pas de traçabilité sur ce flux en bornes enterrées.

Nous observons une progression du tonnage recyclage qui est (c'est une satisfaction) propre. Un bilan du dispositif sera réalisé en 2023 afin de bien appréhender le rôle de chaque intervenant : bailleurs/ CINOR tant sur le fonctionnement que sur l'investissement.

Sur l'année **2022**, nous avons collecté sur les **214** bornes installées sur notre territoire, dont **1 382,68** tonnes d'ordures ménagères (OMR) et **228,80** tonnes de déchets recyclables.



Disposant d'un parc de **onze déchetteries**, réparti uniformément sur l'ensemble du territoire:

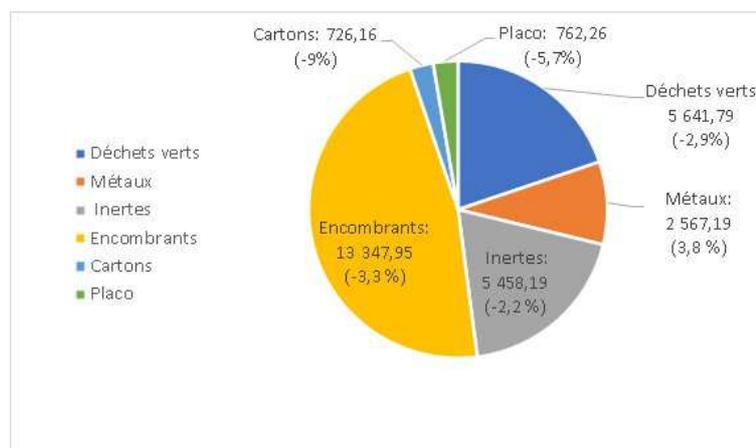
- 6 déchetteries sur Saint Denis
- 2 déchetteries sur Sainte Marie
- 3 déchetteries sur Sainte Suzanne



La gestion de nos déchetteries c'est-à-dire l'accueil, l'information, le contrôle et le déclenchement des vidages des contenants, procède selon deux types d'exploitation:

- 3 déchetteries sont en régie avec 8 agents CINOR: Bellepierre, Bois de Nêfles et Bretagne;
- Les 3 autres déchetteries de Saint Denis : Sainte Clotilde, La Montagne et Cité Hyacinthe avec Recyclage de l'Est et les 5 déchetteries de Sainte Marie et Sainte Suzanne sont en gestion déléguée par un marché public de prestation de service.

**Evolution du flux :**  
Une stabilité des flux collectés en déchetteries est observée cette année **(-1,77 %)**.



Tonnages collectés en déchetteries :



Tonnages collectés en déchetteries :

	2021	2022	variation
Commune Bégue	2977,8	2994,09	0,55%
Bagatelle	1354,3	1332,84	-1,58%
La Marine	2254,42	2478,11	9,92%
Gaspard	2189,1	1950,54	-10,90%
la Mare	2561,83	2435,19	-4,94%
La Bretagne	4744,62	5065,51	6,76%
Cité Hyacinthe	2180,94	2028,99	-6,97%
Sainte Clotilde	3155,38	2257,13	-28,47%
Bellepierre	2896,13	2736,39	-5,52%
Bois De Nèfles	2795,86	3394,41	21,41%
Montagne	1907,91	1830,35	-4,07%
<b>total</b>	<b>29 018,29</b>	<b>28 503,55</b>	<b>-1,77%</b>

	2021	2022	variation
Commune Bégue	15 166	15 621	3,00%
Bagatelle	6 795	7 101	4,50%
La Marine	11 754	11 250	-4,29%
Gaspard	10 424	11 362	9,00%
la Mare	7 992	7 650	-4,28%
La Bretagne	28 529	30 276	6,12%
Cité Hyacinthe	16 833	18 180	8,00%
Sainte Clotilde	27 163	27 203	0,15%
Bellepierre	13 564	14 242	5,00%
Bois De Nèfles	25 109	26 364	5,00%
Montagne	29 676	30 566	3,00%
<b>total</b>	<b>193 005</b>	<b>199 815</b>	<b>3,53%</b>

Avec les collectes exceptionnelles liées à Bastirai et les opérations ponctuelles de collecte dans certains quartiers, nous observons une baisse de tonnage malgré la légère augmentation de la fréquentation de nos déchetteries pour atteindre cette année, **199 815 entrées (+3,53%)**.



## Les filières REP

### Les déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E)



DEEE

Les appareils d'équipement ménagers sont accueillis en déchetteries depuis 2012, soit en apport volontaire des administrés, soit par apport des régies communales. Le tonnage pour ce flux, qui relève de la filière professionnelle (responsabilité élargie du producteur), a connu une légère diminution cette année (+ 4.51 %), avec **1 207,68 tonnes collectées sur nos déchetteries**.

Soit **240 549 appareils ménagers collectés sur nos déchetteries** qui seront ainsi recyclés.

Depuis la mise en place par la CINOR d'une collecte et d'un traitement séparés pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), par apport volontaire en déchetterie et reprise pour traitement par le déconstructeur agréé localement (RVE), la Collectivité bénéficie d'une compensation financière, par l'éco-organisme national, OCAD3E, reconduit en 2017 pour la période 2015-2020.

## VOTRE BILAN 2022





### La Collecte des batteries usagées

Notre partenariat avec l'ATBR (Association de Traitement des Batteries de la Réunion) continue par la mise à disposition dans les mairies des contenants adaptés pour le stockage des batteries et leur prise en charge gratuite. Le tonnage récupéré par la CINOR est de **47,16 tonnes en 2022**.

### La collecte des pneus



Les pneus relèvent, tout comme les batteries, de la Responsabilité Elargie des Producteurs et doivent être reprises par les distributeurs locaux. Le tonnage récupéré sur le domaine public par la CINOR est de **24,24 en 2022**.

### La collecte des piles

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchetteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter 7,67 tonnes de piles usagées en 2022.

Tonnages piles collectés	
2021	2022
3,49	7,67

Tous ces volumes ont été recyclés et ont permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui seront réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).



### La collecte des textiles

La CINOR a conventionné en 2015 avec l'association TTR (Ti TANG RECUP), à vocation d'insertion sociale, pour la mise en place de bornes à textile sur toutes les déchetteries.

La constitution de cette nouvelle filière de valorisation s'est consolidée de manière fulgurante avec le déploiement de nouvelles bornes sur l'ensemble du domaine public. **Sur nos déchetteries, c'est 190 tonnes de textiles qui ont été collectés et qui seront ainsi valorisés.**



### La collecte des lampes

La collecte des lampes en déchetterie a permis de collecter **0,92 tonnes** de matière à valoriser.



LAMPES

### La collecte des VHU

Suite au conventionnement avec la récente filière professionnelle VHUR, la CINOR fait prendre en charge par la filière, la collecte et le traitement des VHU abandonnés sur le domaine public et sur les parkings des bailleurs sociaux. La CINOR assure uniquement la gestion administrative auprès de VHUR des demandes d'enlèvement transmises par les polices et les bailleurs.

Au cours de l'année **2022, 827 VHU (soit 646,78 tonnes)** ont été enlevés et valorisés, dont **185 chez les bailleurs.**



## La collecte des petites ferrailles en vrac :

A noter que les déchetteries accueillent les déchets métalliques en vrac, ainsi c'est **2 567,19 tonnes** qui ont été compactées et conditionnées en conteneur en vue de leur exportation pour une valorisation. De plus, grâce au pré-tri effectué au transit de la Jamaïque, **157,12 tonnes** de ferrailles ont été traités.

Nous recensons, en 2022:

- **398 livraisons de bac à compost (dont 6 composteurs pédagogiques),**
- **23 042 foyers équipés (+ 1,78%),**

Soit un taux de couverture de près de **55%** de l'ensemble des foyers pavillonnaires comptabilisés sur notre territoire (40 000 foyers individuels selon INSEE).

Plus d'un foyer sur deux participe donc à la valorisation de ses déchets fermentescibles.

## Le compostage individuel



Il s'agit de doter gracieusement les usagers disposant d'un jardin, de composteurs individuels. Le recours au compostage individuel permet de réduire les volumes collectés en déchets végétaux principalement. Considérant les filières de traitement restreintes pour ce type de déchet, l'enjeu de réduire à la source ce flux est crucial dans la politique de gestion des déchets sur le territoire de la CINOR.

La promotion du compostage mobilise une cellule de 3 agents avec son encadrant dédiée aux missions de sensibilisation, de réservation de bac, de suivi de la livraison, de réalisation de démonstration et d'explications pour la constitution d'un compost de qualité avec remise d'un aérateur et d'un bioseau pour la collecte des déchets putrescibles de cuisine.



## Le traitement des déchets



## Transit des déchets

L'intérêt du centre de transit de Saint Denis, par la massification des volumes, permet d'optimiser les trajets vers le centre d'enfouissement de Sainte Suzanne.

**Le gisement traité connaît, cette année, une hausse au Transit (+10,98 %) avec la gestion des déchets verts.**

La valorisation des biodéchets par compostage individuel et le développement de l'activité des Ressourceries concourent à la réduction des tonnages d'encombrants et d'ordures ménagères collectés.

Tonnages transit	2021	2022	% évolution
OMR en PàP	42 436,10	41 868,95	-1,34%
Enc en PàP	3 583,45	4 848,33	35,30%
Enc Villes	3 829,83	4 264,04	11,34%
DIB	2 312,43	2 520,92	9,02%
Biodéchets	473,62	508,82	7,43%
Déchets verts		4 404,68	
Total tonnage	52 635,43	58 415,74	10,98%

Seul le flux des OMR baisse ( -1,34 %). Le site de transit accueille un nouveau flux : les déchets verts (de juin à décembre 2022).

### Travaux de modernisation

Les études se poursuivent pour la réalisation du nouveau centre de transit des déchets de St Denis. L'ouverture est prévue pour 2026.



## Traitement des déchets

La compétence de traitement est transférée au syndicat mixte, SYDNE, depuis mai 2015. SYDNE gère, par marchés publics, le traitement et la valorisation des déchets collectés sur la CINOR.

Les déchets non dangereux non valorisables de la collectivité sont stockés dans l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sainte Suzanne. Seuls les flux d'ordures ménagères, d'encombrants, d'inertes et de déchets placoplatre sont orientés au centre de Valorisation Multifilières de Ste Suzanne.

Ainsi, les 134 547,55 tonnes collectées en 2022 ont fait l'objet d'un traitement comme suit :

- **16 905,45 tonnes de déchets encombrants** ont été triés au centre de Valorisation Multi-filières qui correspond à 9,79 % de l'ensemble des déchets collectés.
- **71 962,86 tonnes de déchets** ont été traitées au centre de Valorisation Multifilières qui correspond à 53,71 % de l'ensemble des déchets collectés
- **49 468,71 tonnes de déchets collectés** ont fait l'objet d'une valorisation matière et organique, qui correspond à 36,77% de l'ensemble des déchets collectés



## La Communication et la médiation environnementale



**CINOR**  
0 800 315 316 Service à votre écoute

**CITEO**  
Détournez vos déchets de la poubelle vers le bon point de collecte

**ASER**  
Association pour le Service Environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale

**RÉDUIRE  
RECYCLER  
RÉUTILISER**  
C'est limiter l'enfouissement des déchets !

**X 6 =** (with water bottle icon)  
**= 27 X** (with detergent bottle icon)

Le recyclage de papier c'est :  
• 4 fois moins d'eau  
• 3 fois moins d'énergie  
• 10 fois moins de CO<sub>2</sub>



## La Prévention des déchets par la médiation environnementale

A / Le pôle médiation environnementale en 2022 comprend :

- Une cellule de médiateurs (7 agents) pour l'habitat collectif
- Une cellule de médiateurs (10 agents) pour l'Habitat pavillonnaire

Soit un effectif total de 19 agents avec le responsable de pôle.

La mission des agents du pôle consiste à améliorer le comportement de nos administrés sur la gestion de leurs déchets. Ils informent / sensibilisent en intervenant auprès des administrés en porte à porte, dans les espaces publics, les écoles sur des sites classés pour l'environnement ou même dans les manifestations culturelles, sportives publiques ou privées.

B / Le Pôle Médiation Environnementale, les actions en 2022 :

Avec le retour progressif à la normale après des mesures contraignantes liées à la crise sanitaire COVID 19, les demandes de stand et de points d'information sur le tri des déchets ont été nombreuses.

En 2022, les agents du pôle ont réalisé les missions suivantes :

- 1- Des « POINTS-TRI » dans les mairies / annexes, dans les médiathèques du territoire et en pied d'immeuble.

Ces points d'information ont eu lieu dans toutes les mairies annexes et les médiathèques du territoire de la CINOR, à raison de 3 à 4 "POINTS de TRI" hebdomadaire. Ce dispositif comprenant un à deux médiateurs CINOR et ayant pour mission d'expliquer les consignes de tri aux usagers et de répondre aux diverses questions. Ce sont les agents de la cellule Habitat vertical qui ont assuré cette mission d'information dans ces structures communales. Près de 2454 usagers ont donc bénéficié des consignes ou de supports de communication (STOP PUB, guide de tri, magnets...)

Les bailleurs qui rencontrent des problèmes de gestion des déchets pour leurs résidences ont également sollicité nos médiateurs qui ont sensibilisés en pied d'immeuble les locataires. Ce sont les bailleurs sociaux : SIDR, SEMADER et SHLMR avec qui le pôle médiation a le plus

collaboré mais quelques résidences privées ont aussi souhaité nos interventions. Cela représente plus de 3690 usagers sensibilisés. Ces actions en pied d'immeuble ont été réalisées systématiquement lors de l'inauguration d'un immeuble avec dispositif de collecte en bornes enterrées



### 2- b / Des actions correctives en porte à porte

Les usagers remontent les dysfonctionnements, font des réclamations via les formulaires du site [www.cinor.re](http://www.cinor.re) et le numéro vert : 0800 315 316. Les prestataires de collecte (NICOLLIN SUEZ COOPTRAM), envoient à la Direction Environnement les rapports de collecte qui soulignent également les problèmes de collecte rencontrés (stationnement gênant, déchets verts ou encombrants en mélange ou trop près de clôtures, bornes à eau, EDF...). Afin de corriger ces dysfonctionnements, le non-respect des consignes de collecte ou d'éviter le dépôt sauvage, une équipe de 10 médiateurs est envoyée sur les adresses concernées pour un rappel aux gestes citoyens. La brigade de l'environnement prend le relai en cas de comportements réfractaires.

### c / la sensibilisation sur les aires de pique-nique (ZIC) durant les périodes scolaires



La sensibilisation des usagers présents sur les Zones d'Intérêt Communautaires (ZIC) est l'une des actions la plus appréciée des usagers. En plus de donner une bonne image et l'exemple, les usagers rejoignent l'idée qu'il faut ramener leurs

déchets chez eux et que c'est une habitude que tout un chacun doit

adopter, un geste normal. Un sac de tri est ainsi remis ainsi qu'un sachet pour les déchets non recyclables. L'objectif étant de donner l'habitude aux usagers de ne plus laisser leurs déchets sur site.

Durant cette opération, les enfants sont également sensibilisés et peuvent avec l'accord des parents accompagner le médiateur sur le vélo du tri (CITEO) pour une courte balade durant laquelle l'enfant va ramasser un déchet et l'apporter dans le bon bac. Cette opération a lieu pour chaque période de vacances scolaires. On peut estimer que près de **1500 usagers** ont été sensibilisés en 2022

## d/ Les actions de nettoyage de déchets

Les actions de ramassage de déchets sur la voie publique ou le littoral de la CINOR sont de plus en plus nombreuses et viennent ainsi confirmer l'élan écologique et l'intérêt de la population à la protection de leur environnement.

Les associations comme Project Rescue Océan Réunion, Prop Réunion mais aussi des entreprises des groupes d'usagers ou de scolaires soucieux de la propreté de leurs quartiers organisent depuis 2020 près de **deux nettoyages de sites par mois**. Le pôle coordonne donc le soutien logistique et pédagogique.



Afin de participer le jour de l'action de nettoyage, le pôle propose aux organisateurs d'aider à l'acheminement des déchets ramassés (parfois l'action s'étend sur 2 à 3 kilomètres) vers un seul point de collecte. Cela est possible grâce au vélo du tri de la CINOR, qui a pour mission de récupérer un maximum de déchets et de récupérer les emballages recyclables pour les valoriser.



**Photos** : lycée Amiral Lacaze et Georges Brassens, SDFC sur sentier Littoral Nord

Le **Clean Up day** est la journée mondiale du nettoyage de déchets et sur la CINOR c'est **plus d'une dizaine d'actions** qui sont répertoriées et qui bénéficient du soutien logistique de la CINOR.



## e/ Les stands lors de manifestations

Le Pôle est très sollicité sur les évènementiels :

- **Salons** : de la Maison, de l'écologie, Ambition Planète...
- **Manifestations sportives** : Grand Raid (stand en collaboration avec CITEO en 2022), trail des Anglais...



- **Manifestations environnementales** : Semaine du Développement Durable, marche du climat, Clean Up day, Semaine du Développement durable, Journée de l'environnement, de l'eau...
- **Actions associatives ou projet scolaires** : Lycée Georges Brassens, Amiral Lacaze, Leconte Delisle, écoles primaires et associations diverses
- **Les commerces** : Carrefour / La Réserve, Leroy Merlin...
- **en interne** : pour les manifestations d'autres Directions, ex: collaboration avec la Direction Développement Durable pour le salon de l'écologie et l'action de pose des filets aux embouchures



#### f/ La création des supports de communication pour l'environnement

Cette mission est assignée au responsable du pôle qui réalise les outils signalétiques pour la compréhension et la visibilité des messages de tri par l'utilisateur



Enfin, autre élément marquant, le pôle ne dispose plus de sa cellule dédiée aux interventions scolaires. Cette mission a été externalisée et sont assurées par des

prestataires. C'est la Direction Développement Durable, dans le cadre du PCAET- Axe 5 « Éducation à l'environnement » qui fait désormais le lien avec les écoles.



#### LA PREVENTION DES DECHETS ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE :

Les principaux Plans réglementaires et contrats sont portés par la Direction DD :

- **Contrat d'objectifs territorial (COT)**
- **Contrat d'objectifs Déchets et Economie circulaire (CODEC)**
- **Plan local de prévention des déchets des ménagers et assimilés (PLPDMA)**

#### a- Réduire la quantité des déchets ménagers et assimilés :

- **Campagne STOP PUB (PLPDMA et CODEC) :**

La CINOR a procédé à l'acquisition d'un nouveau stock de stickers « Stop Pub » à distribuer à ses administrés tout au long de l'année. Cette signalétique apposé sur les boîtes aux lettres participe à la prévention des déchets en signifiant le refus de recevoir des prospectus.

- **Guide la consommation responsable (PLPDMA et CODEC) :**

En lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire, un guide de la consommation responsable à distribuer au grand public a été réalisé. Le but est de sensibiliser les consommateurs aux avantages économiques et écologiques d'une consommation responsable.

- **Projet FOURMIZE (CODEC)**

Ouverture de la première fourmizière au centre commercial

Grand Nord de Sainte-Clotilde L'amélioration du geste de tri des déchets concourt à la réduction des déchets enfouis. Aussi toutes les stratégies en faveur du réemploi de la réutilisation ou du recyclage des déchets sont favorisés sur le territoire CINOR. Actuellement, la part des déchets valorisés à la CINOR représente un tiers des déchets collectés (33% en 2020).

L'amélioration du taux de captation des déchets recyclables peut être favorisée par la rétribution du geste de tri. A cette fin, la CINOR souhaite accompagner l'expérimentation d'une implantation d'un point d'apport de FOURMIZE REUNION sur son territoire, afin de gratifier les éco-citoyens qui trieront et apporteront leurs déchets valorisables (emballages cartonnés, flaconnage plastiques, papiers, journaux, magazines, bouteilles plastiques, canettes en aluminium, verre, ampoules et piles, petites appareils ménagers, textiles, suremballages plastiques)

La contribution annuelle de la CINOR s'élève à 33 000 €/an sur 2 ans.

- **Boîte à livre (PLPDMA) :**

Il a été installé des "boîtes à livres" sur des sites de la CINOR recevant du public et pour le personnel : le Siège (bat A et C) en 2022. Pour 2023, l'école de musique de Beauséjour et la cité des Arts seront également équipés de boîtes à livres.

L'objectif est de sensibiliser le personnel de la CINOR et le grand public à lutter contre le gaspillage, les encourager à donner une seconde vie aux objets en bon état qu'ils n'utilisent plus : livres /magazines (dans un premier temps), de promouvoir l'éco exemplarité de la Collectivité et favoriser l'économie circulaire par un système d'échange, de dons et de troc.

Les agents et le public pourront déposer et/ou récupérer un livre. Selon le bilan, il sera proposé de reconduire cette action et d'ouvrir cet espace à troc à d'autres objets(bibelots/jouets).

- **AAP école "lékol zéro gaspi" (CODEC et PLPDMA) :**

Un appel à projet a été préparé en 2022 pour accompagner les écoles primaires de nos communes-membres dans la mise en place de projets en faveur de la réduction de leurs déchets alimentaires et de l'économie circulaire. Les écoles lauréates, en 2023, bénéficieront d'une campagne de pesée des déchets en cantine (les restes des plats et les restes non consommés et la CINOR mettra à disposition des écoles le matériel nécessaire à la bonne tenue du projet (seaux, balance, sachet poubelle). Le budget prévu est 5 000€ (tables de tri, pesons,...).

- **Campagne de sensibilisation au vrac (CODEC et PLPDMA) :**

Mise en place d'un stand dans les galeries commerciales des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) pour favoriser l'achat en vrac et distribution de kit de course zéro déchet (3 filets pour fruits et légumes/ 2 boîtes/une bouteille en verre).

L'objectif est d'accompagner les particuliers dans une démarche d'éco-consommation, les sensibiliser à l'achat en vrac. En juillet 2022, deux animations de stand ont été réalisées au Centre Commercial Grand Nord (Carrefour Saint-Denis) et au Centre Commercial Grand Est (Carrefour Sainte Suzanne).

- b- Réduire les Déchets d'activités économiques (CODEC) + Action PCAET Axe 4-4.4 : Mener une expérimentation d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur une zone d'activités.**

Le territoire de la CINOR s'est engagé dans un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec une action dédiée à la structuration de projets d'économie circulaire vers les entreprises, plus particulièrement dans le domaine de l'Economie Industrielle Territoriale (EIT), en vue de proposer des synergies en termes de valorisation des déchets entre entreprises d'une même zone d'activité.

Deux ateliers dit de « maillage » ont été réalisés en 2022 : La Mare en avril et Gillot en décembre. Ces ateliers ont permis de faire un état des lieux des matières résiduelles(quantité/qualité/typologies) afin de faire émerger les synergies et mutualisations possibles entre entreprises dans ces zones.

- c- Développer le réemploi et la réparation (CODEC) :**

Mise en œuvre de la convention EKOPRATIK. Réaliser des interventions en bas d'immeuble et dans les bibliothèques pour sensibiliser les usagers sur les thématiques d'Economie Circulaire : l'allongement de la durée d'usage d'un objet, la réparation, le réemploi et la réutilisation. (17 500euros)

- d-Optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés (CODEC) :**

Une expérimentation sur la gratification du geste de tri à destination de certains locataires de la SHLMR a été initiée. Il s'agit d'inciter ces usagers à faire l'effort d'aller déposer leurs déchets (encombrant/DREE/cartons/métal

x) en déchetterie et/ ou en ressourcerie suivant le potentiel de valorisation. Une application mobile (YouGreen) a été lancée, en mai 2022, pour la rétribution du geste de tri des locataires à travers l'obtention de points qui permet d'avoir des réductions dans un réseau de commerces de proximités.

**E-Développer l'éco-exemplarité de la CINOR (PLPDMA) :**

Des animations pour l'éco-exemplarité au sein des services de la CINOR ont été réalisées. Un diagnostic des déchets suivi de la mise en place du tri interne des déchets dans les services a été mis en place en collaboration avec tous les services.

**f-Inciter le changement de comportement et sensibiliser à la consommation responsable (CODEC ET PLPDMA) :**

Animation des moments forts avec différentes activités : Challenge éco-agents, animation/sensibilisation et promotion de l'économie circulaire et prévention des déchets.

-Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD)

-Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

-Salon de l'écologie

- Ambition Planète



## Police de l'environnement :

### - BRIGADE DE L'ENVIRONNEMENT :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la brigade intervient sur les 3 communes-membres.

Ils répondent aux demandes spontanées des administrés dans un délai de 2 jours maximum.

Des avis de passages ont été mis en place afin de signaler à l'administré absent qu'une infraction a été commise. Ils informent également que le dépôt doit être résorbé dans un délai de 3 jours maximum sous peine d'être verbalisé.

Afin d'avoir un meilleur impact auprès de la population, des patrouilles communes avec la gendarmerie de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne ont été mises en place. Aussi, nous collaborons régulièrement avec les polices municipales afin d'obtenir des informations auxquelles nous n'avons pas accès en tant qu'ASVP (plaque d'immatriculation, identité...).



#### Nbre de dépôts constatés 2022

St Denis	402
Ste Marie	175
Ste Suz	91

#### Nombre de dépôts résorbés 2022

Saint-Denis	60
Sainte-Marie	19
Sainte-Suzanne	11

#### Nombre avis de passage 2022

Saint-Denis	165
Sainte-Marie	46
Sainte-Suzanne	19

#### Nombre de PV par communes 2022

Saint-Denis	157
Sainte-Marie	20
Sainte-Suzanne	10

#### Synthèse CINOR :

	2021	2022
<b>Nombre de dépôts sauvages</b>	603	668
<b>TOTAL PV</b>	64	187
<b>TOTAL DEPOTS RESORBES</b>	119	90
<b>TOTAL AVIS PASSAGES</b>	310	230
<b>MISES EN DEMEURE PM</b>	3	1
<b>RAPPORTS OPJ</b>	3	0

La majorité des dépôts résorbés est liée au non-respect du calendrier de collecte notamment les dépôts de déchets verts ou de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Soit un total de 668 dépôts constatés dont 90 résorbés et 187 procès-verbaux, 230 avis de passage et 1 mise en demeure.

PV Classe II : 157x 35€ = 5 495€      PV Classe III : 30 x 135€ = 4 050€  
TOTAL : 9 545€

## Le numéro vert : 0800 315 316

# 0 800 315 316

Service & appel  
gratuits

Le prestataire du Numéro Vert renseigne les habitants sur le service (horaire de passage camion collecte, horaires des déchèteries...), et enregistrent les demandes d'interventions (commande de bac poubelle, demande de composteurs,..), les signalements d'anomalies, ainsi que les inscriptions aux animations, visites de sites qui sont traités ensuite par les agents du service Environnement.

### Les horaires

Du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00

Le samedi de 7h00 à 12h00

Le Numéro Vert a enregistré une forte hausse des appels reçus avec 19 989 appels en 2022 (- 15.68 % par rapport à 2021). 87,85 % des appels reçus (17 561) ont été répondus et traités. La différence correspond à des appels abandonnés pendant l'attente. A noter, que 89,84 % des appels répondus l'ont été en moins de 3 sonneries (ou moins de 15 secondes).

Typologie des appels :

Département	Fonction	Nombre d'appels
Reclamations	Maintenance Bac Gris ou Jaune	3404
Information	Problemes de collecte	2931
Reclamations	Passage Collecte / Calendrier	1503
Information	Appels raccroches	1353
Informations_Coordonnees	Horaires passage des collectes	767
<b>Total</b>		<b>9958</b>

Prédominance des appels concernant la maintenance des bacs (34%), suivi de demandes d'information sur la collecte (29%).

# LES INDICATEURS Financiers



## Les indicateurs financiers

### Les dépenses de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT en TTC	2021	2022	Evolution en %
<b>PRE COLLECTE DES DECHETS</b>	2 051 558,00 €	<b>2 284 747,90</b>	<b>11,37%</b>
Gestion déchetterie + transport des caissons	1 564 036,00 €	1 791 854,57	14,57%
Lavage des contenants	27 073,00 €	29 921,75	10,52%
Gestion bacs poubelles	460 449,00 €	462 971,58	0,55%
<b>COLLECTE DES DECHETS</b>	12 515 580,00 €	<b>14 009 821,76</b>	<b>11,94%</b>
Collecte ordures ménagères	5 411 211,00 €	5 993 716,60	10,76%
Collecte bac jaune	1 250 347,00 €	1 379 891,60	10,36%
Collecte Encombrants	999 622,00 €	1 218 275,81	21,87%
Collecte déchets verts	2 775 232,00 €	3 154 839,50	13,68%
Collecte des biodéchets	1 596 917,00 €	1 770 319,48	10,86%
Collecte déchets métalliques	3 232,00 €	515,53	-84,05%
Collecte caissons	58 520,00 €	53 495,09	-8,59%
Collecte dépôts sauvages	119 461,00 €	69 812,88	-41,56%
Vidage des BAV verre	195 186,95 €	243 428,19	24,72%
Vidage des BAVE OMR/ CS	105 850,00 €	125 527,08	18,59%
<b>TRANSIT DE DECHETS</b>	1 422 971,00 €	<b>1 579 491,03</b>	<b>11,00%</b>
<b>COMMUNICATION-REPRESSION</b>	1 502 992,00 €	<b>2 161 779,97</b>	<b>43,83%</b>
Communication	417 992,00 €	492 529,97	17,83%
Police municipale	1 085 000,00 €	1 669 250,00	53,85%
<b>Total CINOR Précollecte/Collecte/Sensibilisation</b>	17 493 102,00 €	<b>18 456 349,63</b>	<b>5,51%</b>
<b>TRAITEMENT DES DECHETS/ part SYDNE</b>	15 971 240,00 €	<b>21 130 857,68</b>	<b>32,31%</b>
<b>TOTAL DU BUDGET RELEVANT DE LA TEOM</b>	33 464 342,00 €	<b>41 166 698,34</b>	<b>23,02%</b>

Le coût total des prestations de collecte et de traitement des déchets est de **41,16 M€ en 2022** contre **33,46 M€ en 2021**, (+23,02 %).

**Les dépenses de la CINOR relevant de la compétence collecte des déchets connaissent une augmentation (5,51%) :**

- ✓ Pré-collecte : + 11,37 %
- ✓ Collecte : 11,94 %
- ✓ Transit : +11 %
- ✓ Communication/Répression : + 43,83 %

- Contrat d'objectifs territorial (COT)
- Contrat d'objectifs Déchets et Economie circulaire (CODEC)
- Plan local de prévention des déchets des ménagers et assimilés (PLPDMA)

**Les dépenses de traitement des déchets relevant du syndicat mixte, le SYDNE, sont augmentées (+ 32,31 %).**

A noter que la Communication intègre les actions des principaux Plans réglementaires et contrats portés par la Direction DD :



## Les frais de personnel

Les frais de personnel de la direction environnement de la CINOR permettent d'affecter avec **101.5 ETP (105.5 agents)**, répartis dans les pôles suivants

- Collecte des déchets
- Pré collecte
- Cadre de vie
- Médiation environnementale
- Gestion administrative et financière

Dans le cadre des actions de prévention des déchets, La masse salariale de la Direction Développement Durable (DD) a été comptabilisée à hauteur de 65 % soit l'équivalent de 2,5 ETP de la Direction DD.

Masse salariale en 2022		
Catégorie	Nb agents	Mt total
Encadrants (3.5A + 6B)	9,5	765 900,64 €
Agents (cat. C)	89	4 366 319,08 €
Contractuel/ apprentis	3	63 129,97 €
Total :	<b>105,5</b>	<b>5 195 349,69 €</b>

## Les montants annuels des principales prestations

Nature de Prestation	type de contrat	Échéance	Nom de l'entreprise	Montant annuel en k€ TTC
Fourniture et maintenance de bacs poubelles	Marché public de 4 ans	septembre-26	Otto Environnement	462
Collecte OMR-CS-biodéchets	Marché public de 10 ans	septembre-29	Nicollin	3143
Collecte OMR-CS - VSS et VSM	Marché public de 6 ans	mars-26	Suez	2850
Collecte des encombrants et déchets verts	Marché public de 10 ans	septembre-29	Nicollin	3154
Collecte des bornes d'apport volontaire (aériennes et enterrées)	Marché public de 4 ans	septembre-26	Citéva	360
Gestion des déchetteries (9 sur 11)	Marché public de 4 ans	septembre-26	Elisys	884
Transport des caissons des déchetteries			Citéva/TTWS/ Green OI	907
Transit des déchets	Marché public de 4 ans	septembre-26	Valderun	1020
Transport des déchets issus du transit			JS Transport	554
Collecte des dépôts sauvages	Marché public de 3 ans	septembre-26	Citéva/Loca BTP	53
Gestion du n° vert	Marché public de 4 ans	septembre-26	AWP Réunion	30
Convention de police		septembre-26	Mairie	1 100
Contribution SYDNE		septembre-26		21 130

## La RSE

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 ont atteint **49 820 715 € (11,16%)**. A noter qu'en 2022, une nouvelle recette a été induite par le marché de collecte des déchets ménagers de la CINOR.

Avec des dépenses de fonctionnement en nette augmentation (+ 21,23 %) et des recettes sont également en augmentation (+11,16 %), le volume financier des recettes couvre toujours intégralement le coût du service, ce qui permet de ne pas s'appuyer sur le budget général de la collectivité.

Dépenses de fonctionnement : **49,69 M€ TTC**  
 Recettes de fonctionnement : **49,82 M€ TTC**  
 Versement section investissement : **0,12 M€ TTC**

Objet	Montant 2021	Montant 2022	Evolution
TEOM	42 176 748,00	44 090 536,00	4,54%
REGIE TRANSIT	322 829,96	472 901,30	46,49%
REGIE RECETTE DECHETTERIE	29 777,00	15 956,00	-46,42%
CONVENTION BAILLEURS	3 365,00		-100,00%
RSE	823 321,35	769 405,71	-6,55%
DEPARTEMENT (Lutte anti vect)	58 800,00		
CITEO	1 227 531,14	981 646,00	-20,03%
CITEO PAPIER	64 029,87	42 167,30	-34,14%
CITEO alu	402,11	6 549,70	
OCAD3E	110 862,69	60 717,74	-45,23%
ADEME - MISE EN OEUVRE CODEC		155 250,00	
RECETTE COMM MARCHÉ DECHETS		42 585,41	
<b>TOTAL</b>	<b>44 817 667,12</b>	<b>46 637 715,16</b>	4,06%

A noter que l'excédent de 2021 a été reporté en 2022 : 3 183 000 €.

### La TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a représenté une recette de **44,09 M€** soit une progression de **+4,54%**.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) progresse **représente 88,50 % des recettes en 2022**.

Remarque : le taux de la TEOM est resté inchangé depuis 2012 à **14,80%**.

### La recette Régie de Transit

A noter que dans le cadre du nouveau marché "gestion du transit de déchets de la CINOR" détenu par Valderun, une nouvelle recette est mise en place et porte sur la gestion des déchets professionnels. Cette prestation proposée aux « privés » porte sur la pesée + la reprise des déchets+ le transport des déchets vers le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) + traitement du déchet à l'ISDND.

La Redevance Spéciale d'élimination des déchets industriels banals offre aux administrations, commerces, industries et autres, l'opportunité d'utiliser la filière des déchets ménagers pour l'élimination des déchets issus de leurs activités, conformément à l'article L.2.333 du CGCT.

La CINOR a défini des seuils de litrage collecté annuellement pour les déchets mis en bac gris et en bac jaune au-delà des desquels des sujétions techniques particulières seront nécessaires et dont le coût ne serait pas entièrement couvert par la RSE.

Bilan 2022 de la RSE sur le territoire de la CINOR :

année	2021	2022	Variation
Nb de contrat	980	975	-0,51%
Montant	823 321,00	769 405,71	-6,55%

Le nombre de contrat reste stable (+0,51 %) et induit une légère baisse des produits (-6,55%).

A noter, que cette redevance couvre strictement les dépenses du service. Il n'y a pas de recettes pour ces prestations réalisées et facturées à coût coûtant.

#### ■ Seuil autorisé pour la collecte du bac gris :

La CINOR prend en charge la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, à hauteur de 4 000 litres collectés par semaine. Les producteurs de déchets supérieurs à ce seuil ont l'obligation de les faire collecter et valoriser, par leurs propres moyens, dans une installation agréée en vertu du décret du 13 juillet 1994.

#### ■ Seuil autorisé pour la collecte du bac jaune :

Pour favoriser le tri et la valorisation des déchets recyclables, la CINOR instaure un seuil différentiel admissible à la RSE pour la collecte et le traitement des déchets conteneurisés en bac jaune. Ce seuil est établi à 2 000 litres collectés par semaine. Les producteurs de déchets supérieurs à ce seuil ont l'obligation de les faire collecter et valoriser, par leurs propres moyens, dans une installation agréée en vertu du décret du 13 juillet 1994.

#### Tarifs 2022 :

Cout unitaire des bacs gris : **0.0117 €/litre**

Cout unitaire des bacs jaune : **0.0085 €/litre**

## Les recettes de valorisation

### Eco emballages



En janvier 2018, la CINOR a signé le "Contrat pour l'Action et la Performance" (CAP) barème "F" avec l'éco-organisme CITEO (regroupement de Eco Emballages + EcoFolio).

Au terme d'échanges entre les collectivités des DROM-COM et CITEO, afin d'atténuer l'écart constaté entre les niveaux de soutiens accordés en métropole (80%) et ceux appliqués en outremer (20%), des mesures compensatoires de soutien ont été établies. Le soutien se voit ainsi majoré de + 2€/habitant (soit 6.8 €/hab/an pour la CINOR).

CITEO doit contribuer à l'émergence de filières de valorisation locales via le programme d'actions territorialisées, qui est à élaborer à l'échelle de l'île par mutualisant des gisements valorisables

Pour l'année 2022 la CINOR a obtenue **1 030 363 €** de soutien de cet éco organisme.  
 Soutien : **931 239,95 €**  
 Actions de sensibilisation : **99 123 €**

### Eco folio

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Ecofolio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Les soutiens sont de plusieurs natures :

- un soutien financier au tri, au recyclage et à l'élimination des déchets issus des Imprimés visés par l'article L 541-10-1 du Code de l'environnement ;
- un accompagnement technique, et méthodologique à la communication.

La nouvelle convention d'Ecofolio a été conclue pour une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2019.

Les recettes réalisées sont de **42 167,30 €**.

### OCAD3E (éco système)

Eco-systèmes est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, depuis le 9 août 2006.

Conformément à la directive européenne 2002/96-CE et au décret du 20 juillet 2005, Eco-systèmes assure la mise en place sur tout le territoire français depuis le 15 novembre 2006, d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie (DEEE), à l'exception des lampes. Les recettes s'élèvent à **60 717,74 €**.



# *Conclusion*



En 2022, les tonnages collectés sont en hausse pour atteindre **134 547,55 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectés sur la CINOR (+ **1,33 % par rapport à l'an dernier**), ce qui équivaut à **636.35 Kg/hab**, pour une population de **211 437 habitants** (données INSEE).

L'objectif de réduction fixé dans la Loi Anti- Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020, de baisse de 15 % de la production de DMA d'ici 2030 par rapport à 2010. Bien qu'en 2020, nous étions à -13.60%, **en 2022, nous sommes à - 11,23 %.**

**Il convient de noter que malgré la hausse des tonnages collectés, la part valorisée matière est en augmentation (+5,75 %) et la mise en service du centre de Valorisation Multifilières depuis 2021 accentue ce point** soit 345,03 kg/habitant (71 962,86 tonnes), soit 53,49% du tonnage collecté. Cette tendance doit être poursuivie et accentuée.

L'atteinte de ces objectifs repose sur l'organisation d'un service public de gestion des déchets (SPGD) performant en lien avec les actions de la Direction Développement Durable (DDD) en matière de tri à la source des déchets valorisables, sur la multiplication des actions de prévention et de sensibilisation ainsi que sur l'efficacité des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les déchets ménagers relevant de chaque périmètre de filière REP.

La CINOR entend mener en 2022, une réflexion globale sur l'ensemble des filières des déchets relevant de sa compétence, pour permettre une politique volontariste de développement d'activités qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la santé et qui contribue à la mise en œuvre de la transition écologique sur son territoire.

Ainsi d'ores et déjà, le marché de collecte poursuivra la mise en œuvre de **la collecte séparative des biodéchets** sur tout son territoire. L'objectif est de capter au moins 20% du tonnage du bac gris pour une valorisation énergétique via le centre de valorisation multi filières de Sainte Suzanne et une valorisation organique : co-compostage végétaux +biodéchets par compostage.

Fort de son succès, le parc de déchetteries sera développé, pour alimenter les filières de valorisation et correspondre au critère ADEME (une pour 15 000 habitants). La prospective foncière se poursuit cette année pour identifier trois parcelles sur St Denis et une seconde sur Ste Marie. Par ailleurs, l'ensemble des déchetteries sera doté de nouveaux outils, afin de moderniser nos équipements, fiabiliser les données et ainsi diminuer le coût de gestion de ces équipements.

Sur la base du recensement des sites d'implantation, le dispositif de points d'apport volontaire enterrés fera

l'objet d'un bilan afin de mieux définir la participation de chaque intervenant.

La crise sanitaire mondiale, accentuée par le conflit imprévisible russo-ukrainien a engendré une instabilité et une envolée sans précédent des prix, aussi, ce contexte amène la CINOR à définir une feuille de route pour un service public de gestion des déchets plus efficient, ce nonobstant un service actuel qualifié de « haut de gamme » mais encore non satisfaisant à certains égards.

Ainsi, en 2023, une démarche d'optimisation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) sera engagée celle-ci consistera à rationaliser les fréquences de collectes selon les besoins réels de son territoire, de prioriser les modes de collecte ayant un impact positif sur le geste de tri et in fine, l'amélioration de la valorisation des gisements de déchets collectés.

**La lutte contre l'insalubrité** sera renforcée par des collectes ponctuelles et le renforcement d'une brigade de police de l'environnement, constituée d'agents assermentés avec une expérimentation de la télésurveillance des sites de dépôts récurrents, en lien avec les polices municipales, police nationale et gendarmerie.

La mise en service de la **Ressourcerie** de La Mare Sainte Marie en 2015, une seconde en projet sur Sainte Suzanne ainsi que le projet d'implanter une Recyclerie sur Saint Denis participent également à la prévention des déchets. Nous accompagnerons les initiatives citoyennes en faveur de **l'économie circulaire**. Tout projet porteur de valorisation de déchets sera soutenu.

**A l'issu du bilan des espaces de ré-emploi** dans 3 déchetteries, ce dispositif pourrait être élargi autres déchetteries pour détourner au maximum les objets réutilisables de l'enfouissement. Des **actions de promotion du ré-emploi**, en partenariat avec le milieu associatif, sont prévues.

**La valorisation et le réemploi** seront des axes majeurs de notre politique de traitement des déchets. La CINOR accompagnera le développement de **filières de valorisation locales**, génératrices d'emplois, sur son territoire. Par l'identification des flux à potentiel rapide de développement économique, la conduite d'études de marché pour déterminer le seuil de rentabilité permettant l'autonomisation de la filière, structurer la chaîne opérationnelle (points de collecte, transport, site de valorisation). Pour structurer ces filières locales, les soutiens de l'éco-organisme CITEO et de l'ADEME sont d'ores et déjà acquis.

**La rétribution du geste de tri (recours à la consigne)** doit être étudiée comme levier d'encouragement au tri sélectif. Les

partenariats doivent ainsi être recherchés et développés en ce sens.

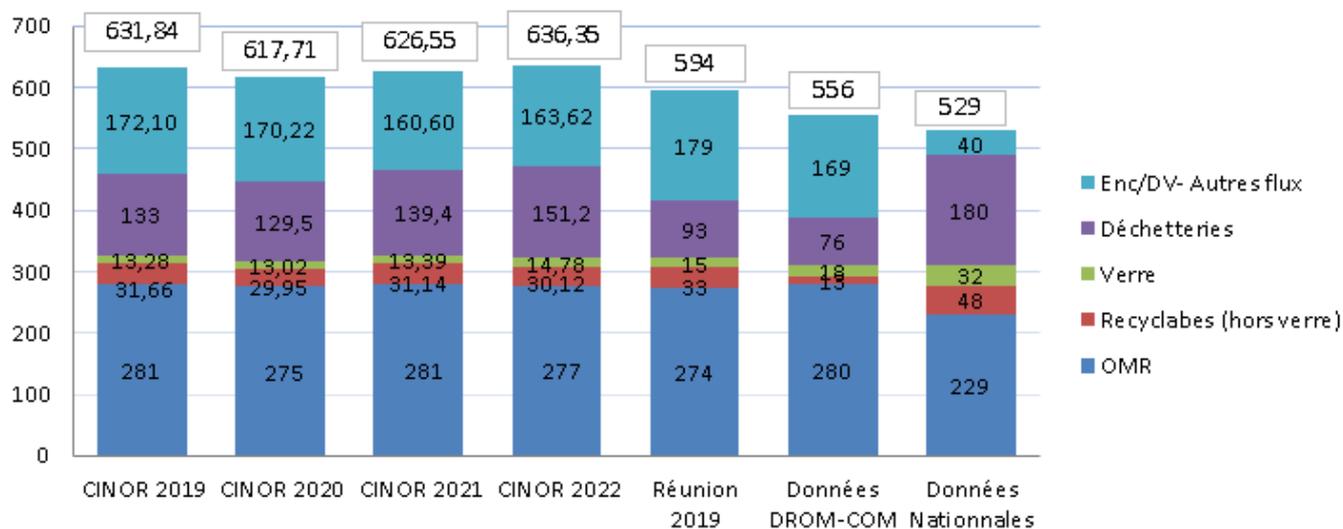
Il faudra investir le champ de **l'information de proximité et de la communication en direct** (application de géolocalisation des équipements, interactivité et informations en directe à l'utilisateur, rappel texto le soir pour sortir son bac).

A l'heure, où l'administré est légitimement plus regardant sur la qualité du service public, **la CINOR se doit de confirmer l'exemplarité de son service public de collecte et traitement des déchets ménagers de son territoire.**



## Les Chiffres Clés

### Evolution des ratios de collecte (kg/hab)



### Matrice des coûts CINOR / Réunion

La méthode Compta cout , développée par l'ADEME, est une méthode d'enregistrement des charges et des produits propres à la gestion des déchets, selon un cadre précis, dénommé matrice. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables, déchets des déchetteries...) et en ligne selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport traitement)

Cette méthode s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique et permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

En 2009, l'ADEME a impulsé cette démarche concertée entre les 5 EPCI afin de disposer d'une base de données et d'un référentiel commun aux collectivités. Les résultats peuvent être partagés dans la base de données SINOE qui est actualisés chaque année par la collectivité. Ces données vont permettre ainsi d'établir des comparaisons entre les EPCI de la Réunion et aussi au niveau national.

Matrice des coûts (€/ hab)	CINOR 2019	CINOR 2020	CINOR 2021	CINOR 2022
coût complet = sommes des charges	178,79	180,65	181,45	226,26
coût aidés ( recettes industrielles et les soutiens des sociétés agréées	170,33	172,52	171,88	217,32
Total contribution des usagers (TEOM)	198,55	199,84	199,01	208,52
virement section investissement	20,32	33,18	18,047	0,5861415

**Coût aidé du service public  
de gestion des déchets (en €HT/ hab)**

